

DEC123275DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Christian JACOB pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Anciens

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité UMR8210, intitulée « Anthropologie et Histoire des Mondes Anciens », dont le directeur est Monsieur François DE POLIGNAC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christian JACOB, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian JACOB, délégation est donnée à Madame Sylvie PITTIA, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie PITTIA, délégation est donnée à Madame Anne COLLINE, Technicienne de classe normale aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

La délégation de signature donnée à Madame Anne COLLINE, concerne uniquement les commandes de fonctionnement et d'équipement et dans la limite de 1 500 euros H.T.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 janvier 2013

Le directeur d'unité
François DE POLIGNAC